

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°9 du 27 Sept. 2000 - 3 pages

Grandes Cultures

Désherbage



Pour améliorer l'efficacité du désherbage et préserver la qualité de l'eau, un suivi des mauvaises herbes est mis en place en Bretagne.
Il a pour but de pouvoir préconiser à titre expérimental en 2000 des interventions ciblées sur les adventices selon leur stade de développement avec des herbicides au meilleur profil environnemental.
Cette opération réalisée en commun entre :
- la DRAF-SRPV
- et la FE.RE.DEC de Bretagne

bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.

REGION BRETAGNE

Les informations seront reprises dans le bulletin d'avertissement agricole et disponibles sur le site Internet : ***http : // draf.bretagne.agriculture.gouv.fr***

Après le maïs, un réseau d'avertissements agricoles est mis en place à titre expérimental sur le blé pour la campagne 2000-2001.

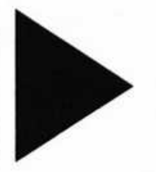
Des observations toutes les semaines

Le suivi de la flore adventice sur des parcelles de blé tendre d'hiver sera hebdomadaire.

Des préconisations en temps réel adaptées à la flore

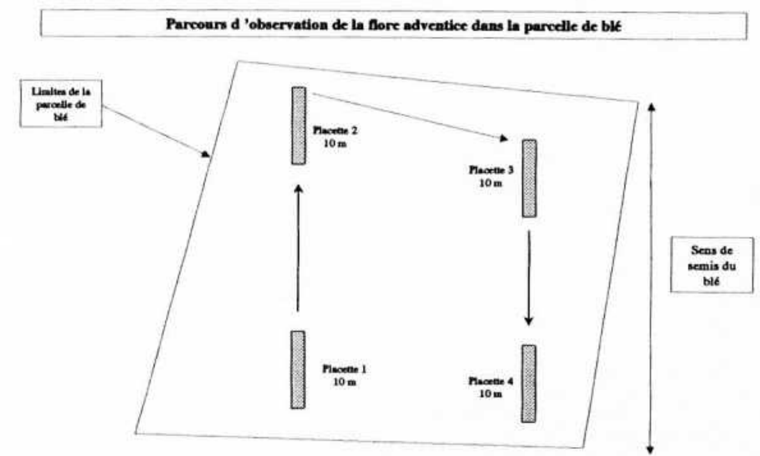
En ciblant les mauvaises herbes et leurs stades précis, des préconisations d'herbicides seront faites en tenant compte de la classification de la CORPEP (3 groupes) pour les herbicides. Elles s'appuient en priorité sur les molécules du groupe 1.

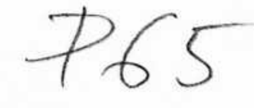
Protocole de suivi



Protocole du suivi

Les observations seront réalisées selon un parcours dans la parcelle.
Il s'agit de positionner quatre placettes de notation permettant de couvrir l'ensemble de la parcelle. Ces placettes sont matérialisées par des piquets de façon à réaliser les observations toujours au même endroit. Chaque placette d'une longueur de 10 mètres sera placée dans le sens des rangs (voir schéma " parcours d'observation de la flore adventice dans la parcelle de blé "). L'observation de chaque placette se fait sur une largeur d'environ un mètre (50 cm de part et d'autre de l'observateur). Sur ces placettes, on note toutes les mauvaises herbes présentes ainsi que leur stade maximal et le stade le plus représenté (voir fiche de notation en annexe).
Avant de commencer les observations, il conviendra de remplir la fiche parcellaire afin de connaître l'itinéraire cultural de la parcelle(voir fiche en annexe).
Ces observations sont à envoyées au SRPV qui se charge de faire la synthèse.





DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX 7

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382